

Non remboursement trop perçu par organismes bancaires

Par nausicaa44, le 12/05/2010 à 16:27

Bonjour,

je n arrive pas a récuperer des trop perçus d'organismes comme sofinco et alsolia a la suite d'un regroupement de credits a la consommation l'organisme qui s est occupé du regroupement de mon crédit ne veut pas gérer ce problème malgré des lettres recommandées je n 'ai pas de réponse à qui s'adresser pour portetr plainte merci

Par jeetendra, le 12/05/2010 à 19:58

Bonsoir, pour un trop perçu en votre faveur par les organismes bancaires, c'est le juge civil qu'il vous faut saisir (juge de proximité, tribunal d'instance...) pour obtenir une injonction de payer, courage à vous, bonne soirée.